

Charte de Bonne Utilisation des Marques Swarovski® pour les Acheteurs de Cristaux de Marque Swarovski®

Cher Client Swarovski,

Nous vous remercions d'avoir acheté des Cristaux de Marque Swarovski®. Nous tenons à vous féliciter pour votre choix et souhaiterions vous donner quelques instructions pratiques pour une bonne utilisation des marques Swarovski dans les communications marketing que vous adressez à vos clients.

Swarovski est la marque leader des plus beaux ornements en cristal depuis 1895. Elle est reconnue dans le monde entier pour son excellence en matière d'innovation et pour sa collaboration avec des designers et des marques célèbres dans les secteurs de la mode, des bijoux, des accessoires, de la décoration d'intérieur et des luminaires.

Disponibles dans une myriade de couleurs, d'effets, de formes et de dimensions, les cristaux de Swarovski offrent aux créateurs une fabuleuse palette d'inspiration et sont fabriqués dans le respect de la norme innovante Advanced Crystal sans plomb*. Nés d'une passion pour le détail et la taille de précision, ces composants précieux confèrent un glamour raffiné à tout ce qu'ils ornent.

En conséquence, nous vous prions de respecter la Charte lors de l'utilisation de la marque Swarovski dans toutes vos communications marketing. La présente Charte couvre les aspects suivant :

- **Application de la Charte** : à qui, quand et dans quelles conditions cette Charte s'applique-t-elle ?
- **Charte de Base** : instructions pour toutes les utilisations de la marque Swarovski par l'ensemble des clients directs et indirects de Swarovski.
- **Charte Complémentaire à l'attention des Clients de Composants** : lignes directrices pour l'utilisation de la marque Swarovski en tant que marque-ingrédient par les clients qui intègrent les Cristaux de Marque Swarovski® dans leurs propres produits finis ou semi-finis, ou les revendeurs de tels produits.
- **Charte Complémentaire à l'attention des Clients Revendeurs** : lignes directrices pour l'utilisation de la marque Swarovski par les clients revendeurs qui achètent des Cristaux de Marque Swarovski® en vue d'une revente et distribution ultérieure.

Swarovski prend très au sérieux l'utilisation abusive de ses marques. Nous surveillons l'utilisation de nos marques sur le marché, considérant cela comme une mesure indispensable pour protéger la valeur et l'image de la marque Swarovski pour toutes les parties prenantes Swarovski, y compris vous, nos clients. Nous demandons votre collaboration afin de préserver la valeur et l'image de la marque Swarovski grâce au respect de la présente Charte.

Nous vous invitons à consulter cette Charte régulièrement, car nous la mettrons à jour périodiquement.

Questions et Contacts

Pour toute question concernant la bonne utilisation des marques Swarovski ou relative à un quelconque programme de promotion de la marque Swarovski, nous vous invitons à contacter :

Swarovski Professional Branding sp.branding@swarovski.com

*Verre de cristal et autres matériaux contenant 0,009 % de plomb au maximum.

Application de la présente Charte

La présente Charte s'applique aux utilisations des marques Swarovski® par tous les acheteurs de produits semi-finis et de cristaux en vrac de Marque Swarovski®. Cela comprend les acheteurs directs et indirects (ceux qui n'achètent pas directement à Swarovski mais par l'intermédiaire d'un revendeur) et ceux qui achètent en vue de les revendre ou de les utiliser comme un composant de leurs propres produits finis.

La présente Charte s'applique à toutes les utilisations de la marque Swarovski, que ce soit dans la publicité, sur Internet, dans des matériels de marketing, ou sur des emballages.

Lorsqu'un acheteur de Cristaux de Marque Swarovski® a conclu d'autres accords avec Swarovski, comme des contrats d'achat, de vente, de marque, de logo ou de licence, et lorsque cet/ ces autre(s) accord(s) est/sont en contradiction avec la présente Charte, ces derniers prévaudront sur les dispositions contraires contenues dans la présente Charte.

Charte de Base

Vous trouverez ci-après le sommaire de la Charte de Base. Pour de plus amples détails et des exemples concernant chacune des Lignes directrices, veuillez cliquer sur la Ligne directrice concernée :

- Utilisez la marque Swarovski® uniquement pour des Cristaux de Marque Swarovski®.
- Veillez à ce que vos cristaux soient des produits de Marque Swarovski® à 100%.
- N'utilisez aucun logo Swarovski à moins d'avoir conclu un contrat écrit d'utilisation de logo ou sauf disposition contraire de la présente Charte.
- Utilisez correctement la marque Swarovski uniquement en tant que référence textuelle dans le corps d'une annonce.
- Utilisez correctement la marque Swarovski en tant qu'adjectif.
- Identifiez la marque Swarovski à l'aide des légendes et symboles de marque appropriés.
- Utilisez la raison sociale Swarovski comme un nom, sans symboles de marque.
- Préservez l'intégrité de la marque et du nom Swarovski.
 - Ne modifiez pas ou n'abrégez pas la marque ou le nom Swarovski.
 - N'incorporez pas la marque ou le nom Swarovski, ou l'un de leurs éléments identifiables, dans vos propres ou dans d'autres marques, logos ou raisons sociales.
 - N'utilisez pas la marque et le nom Swarovski, ou l'un de leurs éléments identifiables, dans des noms de domaine Internet, des noms de compte en ligne, des noms d'utilisateurs de médias sociaux, des adresses de courrier électronique ou autres identifiants en ligne.
 - N'utilisez pas la marque Swarovski comme une désignation générique de produit ou comme un nom de catégorie pour des produits autres que des produits de Marque Swarovski®.
- N'utilisez pas de matériels Swarovski protégés par le droit d'auteur, de matériels publicitaires au point de vente ou de matériels promotionnels, ou tout environnement graphique de Swarovski, sans y être expressément autorisé par écrit par Swarovski.
- Veillez à ce que vos propres revendeurs et partenaires commerciaux respectent la présente Charte lors de la commercialisation et la promotion des Cristaux de Marque Swarovski® et de vos propres produits comportant des Cristaux de Marque Swarovski®.

1. Utilisez la marque Swarovski® uniquement pour des Cristaux de Marque Swarovski®

La marque Swarovski se rapporte à un ensemble précis de cristaux de haute qualité commercialisés par Swarovski sous la marque Swarovski et son utilisation ne peut s'étendre à d'autres produits ou services. L'utilisation de la marque Swarovski pour des produits portant d'autres marques, y compris d'autres marques fabriquées ou commercialisées par Swarovski, induirait les clients et les consommateurs en erreur et porterait atteinte à la marque Swarovski.

Plus particulièrement, il est interdit d'utiliser la marque Swarovski pour des produits qui sont fabriqués et commercialisés par d'autres entreprises ou qui sont commercialisés par Swarovski sous une marque autre que la marque Swarovski. Il est également interdit de l'utiliser pour des produits finis et semi-finis dont les cristaux intégrés ne sont pas à 100% des Cristaux de Marque Swarovski®.

Toute utilisation de la marque Swarovski dans ces circonstances pourrait induire des clients et des consommateurs en erreur et vous pourriez éventuellement être tenu pour responsable de violation du droit des marques, de publicité mensongère et de concurrence déloyale.

2. Veillez à ce que vos cristaux soient des Cristaux de Marque Swarovski® à 100%.

La référence à la marque Swarovski est acceptable seulement si vous avez pris les mesures raisonnables pour vous assurer que les cristaux que vous revendez ou que vous utilisez dans vos propres produits sont effectivement des Cristaux de Marque Swarovski® à 100%.

Si vous achetez directement auprès de Swarovski, il est raisonnable de présumer que les cristaux que vous avez achetés sont d'authentiques produits Swarovski. Cependant, si vous utilisez d'autres voies commerciales pour vous approvisionner, vous devez prendre toutes les mesures nécessaires pour vous assurer que les produits que vous achetez sont d'authentiques Cristaux de Marque Swarovski®. Sachez qu'il existe des vendeurs de produits contrefaits et mal étiquetés. Redoublez de prudence avec votre fournisseur et demandez la preuve que les produits sont effectivement des produits de Marque Swarovski® et qu'il s'est approvisionné auprès de Swarovski.

3. N'utilisez aucun logo Swarovski® à moins d'avoir signé un contrat écrit d'utilisation de logo, ou sauf disposition explicite de la présente Charte.

Sauf disposition contraire de la présente Charte, l'utilisation de **tout** Logo Swarovski nécessite la conclusion préalable avec Swarovski d'un contrat écrit d'utilisation de logo. De plus, certains logos peuvent être utilisés et d'autres non. L'utilisation d'un Logo Swarovski sans un contrat d'utilisation de logo conclu avec Swarovski prêterait à confusion pour les clients et les consommateurs et vous pourriez éventuellement être tenu pour responsable de violation du droit des marques, de publicité mensongère et de concurrence déloyale. Si vous souhaitez utiliser un Logo Swarovski®, nous vous prions de contacter le service *Swarovski Professional Marketing* à l'adresse électronique suivante : sp.branding@swarovski.com

Le Logo de la Marque-Ingrédient Swarovski

L'utilisation du Logo de la Marque-Ingrédient « Crystals from Swarovski® » (illustré ci-dessous) est réservée à ceux qui ont conclu avec Swarovski un contrat écrit d'utilisation de logo. Il est interdit d'utiliser ce Logo sans avoir conclu un tel contrat avec Swarovski.



Les Logos de Revendeur Swarovski

L'utilisation des Logos de Revendeur Swarovski (illustrés ci-dessous) est réservée à ceux qui ont conclu avec Swarovski un contrat écrit d'utilisation de logo. Il est interdit d'utiliser ces logos sans avoir conclu un tel contrat avec Swarovski.



Le Logotype Swarovski

Le Logotype Swarovski (illustré ci-dessous) ne peut être utilisé que par des revendeurs de Cristaux de Marque Swarovski® non altérés et authentiques et seulement dans certains contextes limités. Les revendeurs ne peuvent l'utiliser si les Cristaux de Marque Swarovski® sont altérés ou modifiés de quelque façon que ce soit, ou sont utilisés comme composants des propres produits finis de l'acheteur.

SWAROVSKI

Des revendeurs de Cristaux de Marque Swarovski® non altérés et authentiques peuvent utiliser le logotype Swarovski illustré ici selon les conditions stipulées dans la Charte Complémentaire à l'attention des Clients Revendeurs.

Les Logos du Cygne Swarovski

Il est interdit d'utiliser les logos actuels ou anciens du Cygne Swarovski (illustré ci-dessous), ou toute déclinaison de ceux-ci, sans un accord écrit de Swarovski. Les Logos du Cygne Swarovski sont réservés exclusivement pour être utilisés en lien avec des produits finis et semi-finis fabriqués et commercialisés par Swarovski, y compris des bijoux, accessoires, lunettes, luminaires, figurines et décoration d'intérieur Swarovski. Les Logos du Cygne Swarovski ne doivent jamais être utilisés pour des cristaux en vrac de Marque Swarovski® ou des produits finis fabriqués à l'aide de ces produits, car une telle utilisation prêterait à

confusion pour les clients et les consommateurs et serait trompeuse quant à la provenance des produits en question, vous tenant éventuellement pour responsable de violation du droit des marques, de publicité mensongère et de concurrence déloyale.



Seuls Swarovski et ses détaillants indépendants agréés sont autorisés à utiliser le Logo du Cygne Swarovski.

Autres Logos et Marques Swarovski

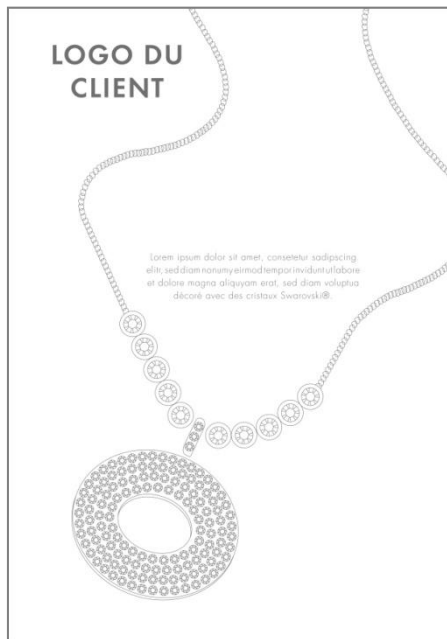
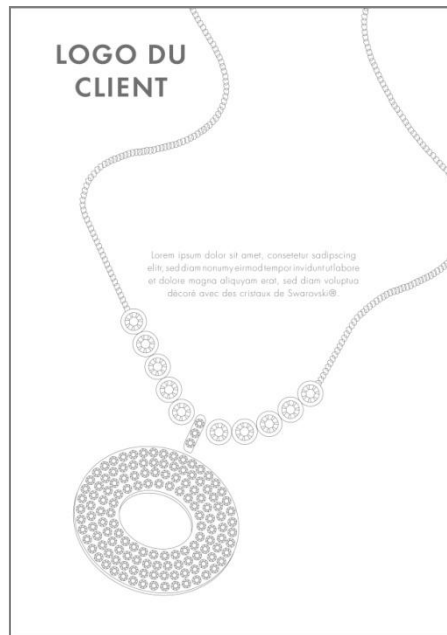
Enfin, il est interdit d'utiliser tous les autres logos ou marques Swarovski, y compris les marques préalablement utilisées pour notre ligne de produits en cristal haut de gamme Swarovski. Les marques suivantes (illustrées ci-dessous) sont des exemples de marques qui ont été abandonnées ou sont utilisées pour d'autres lignes de produits Swarovski, et qui ne doivent pas être utilisées en lien avec des Cristaux de Marque Swarovski®, puisque cela prêterait à confusion pour les clients et les consommateurs.



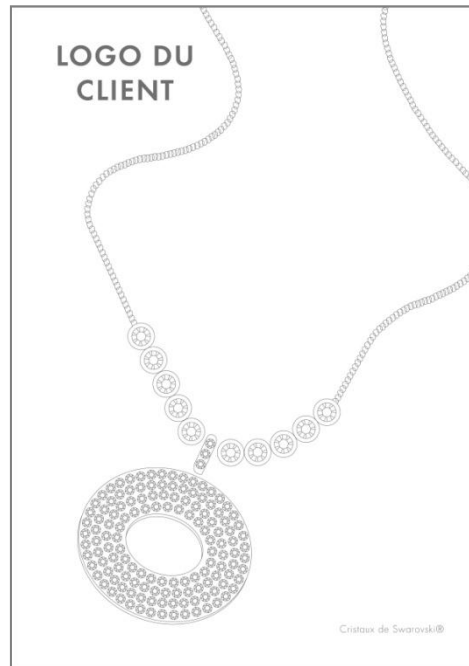
4. Utilisez correctement la marque Swarovski® uniquement en tant que référence textuelle dans le corps d'une annonce.

Si vous ne disposez pas de l'un des contrats écrits d'utilisation de logo susmentionnés, il vous est toujours possible d'utiliser la marque Swarovski pour faire référence aux Cristaux de Marque Swarovski®, dans vos matériels de marketing, y compris vos matériels publicitaires, d'emballage et promotionnels. Cependant, sauf dans les cas prévus par la présente Charte, l'utilisation doit se limiter à une référence textuelle dans le corps d'une annonce et doit toujours être adaptée au style du texte qui l'entoure, avec la même police et la même taille, sans aucune autre mise en évidence (par exemple, pas de caractères gras, d'italiques, de soulignement, de couleur ou de lettres majuscules).

Exemple de Référence Textuelle à Swarovski Acceptable en tant que Marque-Ingrédient*



Sans texte d'annonce :



Exemple de Référence Textuelle à Swarovski Acceptable dans un Contexte de Revente*









LOGO DU REVENDEUR

[Se connecter](#) [S'inscrire](#) [Service Clients](#) [Votre panier](#) [Déconnexion](#)

CRISTAUX SWAROVSKI COLLECTION BEADELLE CRÉATION ORIGINALE TOUT SUR LE CRISTAL VENTE EN GROS

Rechercher ...

- Innovations
- Perles à coller
- Perles thermocollantes
- Beads
- Perles en cristal
- Pierres rondes
- Pierres à coudre et Boutons
- Pierres fantaisies et Montures
- Pendentifs
- Accessoires en cristal et Composants
- Boutons pression, Boutons et Clous à griffes
- Swarovski Vintage

| | | | |
|--|---|--|---|
|  Beads |  Perles à coller (Flat Backs No Hotfix) |  Perles thermocollantes (Flat Backs Hotfix) |  Pendentifs |
|  Perles en cristal |  Pierres rondes |  Pierres Fantaisie |  Pierres à coudre |

XXXX est un revendeur agréé Swarovski

* Les entreprises et marques mentionnées dans ces exemples sont fictives et ne sont pas destinées à faire référence à une entreprise ou marque existante. Toute similitude avec une entreprise ou marque existante est une coïncidence.

5. Utilisez correctement la marque Swarovski en tant qu'adjectif.

Une marque a une fonction d'adjectif et doit être utilisée comme tel. En conséquence, il vous est interdit de l'utiliser comme un nom, et de la mettre à la forme plurielle ou possessive. Veuillez toujours utiliser la marque Swarovski comme un adjectif suivi du nom générique approprié du produit ou de la catégorie de produits.

Utilisation Correcte : *Nos sacs à main sont incrustés de cristaux scintillants de Swarovski®/cristaux Swarovski®.
Les perles facettées Swarovski® vous permettent de réaliser vos propres créations joaillères.
Les chatons et les pierres à fond plat Swarovski® peuvent servir à de nombreuses applications.
Le scintillement des cristaux de Swarovski®/cristaux Swarovski® est sans pareil.*

Utilisation Incorrecte : *Nos sacs à main sont incrustés de Swarovskis scintillants.
Coudre sur un Swarovski est facile.
Le scintillement d'un Swarovski est sans pareil.*

6. Identifiez la marque Swarovski® à l'aide des légendes et symboles de marque appropriés.

La marque Swarovski est une marque déposée de Swarovski AG dans le monde entier. Dans tous les matériels de marketing qui mentionnent la marque Swarovski, l'utilisation du symbole de marque déposée ® est impérative, tout comme l'utilisation de la légende suivante relative à la marque :

Swarovski® est une marque déposée de Swarovski AG.

Le symbole de marque déposée ® doit figurer dans la première référence à la marque Swarovski ou dans celle qui est la plus visible. La marque Swarovski doit être suivie du symbole de marque déposée ® une seule fois par document, ou dans le cas d'une utilisation en ligne, une fois par page Web.

La légende de la marque doit figurer en caractères lisibles au bas de l'annonce, à la fin du document (par exemple, à la dernière page ou au dos de la couverture), dans une légende ou un lien permanent(e) en bas de la page Web, ou à tout autre endroit qui est correspond à la mise en page, à condition que la légende soit facilement accessible, visible et lisible.

7. Utilisez la raison sociale Swarovski comme un nom, sans symboles de marque.

Lorsque vous faites référence à une société Swarovski ou au groupe des sociétés Swarovski dans son ensemble, il est acceptable et opportun d'utiliser Swarovski en tant que nom, puisqu'il a une telle fonction dans ce cas. De plus, lorsque Swarovski est utilisé comme une raison sociale, nul besoin d'ajouter le symbole ®.

Utilisation de la Marque : *Nos sacs à main sont incrustés de cristaux scintillants Swarovski®.
Les Lunettes de Diana sont décorés avec des cristaux de Swarovski®.
Les perles facettées Swarovski® vous permettent de réaliser vos propres créations joaillères.*

Utilisation de la Raison Sociale : *Swarovski est le premier fabricant mondial de cristaux de haute qualité.
Swarovski offre une gamme de services à ses partenaires commerciaux.*

La passion de Swarovski pour l'innovation et l'excellence est sans égal.

8. Préservez l'intégrité de la marque et du nom Swarovski®.

- Ne modifiez pas, ne rallongez pas ou n'abrégez pas le nom ou la marque Swarovski. Par exemple, n'utilisez pas *Swaro* ou *Swarov* seul ou en combinaison avec d'autres éléments.
- N'incorporez pas la marque ou le nom Swarovski, ou l'un de leurs éléments identifiables, dans vos propres ou dans d'autres marques, logos ou raisons sociales. Par exemple, ne créez pas d'expressions ou d'identifiants tels que *SwaroCrystals (CristauxSwaro)* ou *SwaroApp* ou *Swarovski de Diana*.
- N'utilisez pas la marque et le nom Swarovski, ou l'un de leurs éléments identifiables, dans des noms de domaine Internet, des noms de compte en ligne, des noms d'utilisateurs de médias sociaux, des adresses de courrier électronique ou autres identifiants en ligne.
- N'utilisez pas la marque Swarovski, que ce soit de façon générique ou comme un nom de catégorie ou comme marque, pour des produits autres que les Cristaux de Marque Swarovski®.

9. N'utilisez pas de matériels Swarovski protégés par le droit d'auteur, de matériels publicitaires au point de vente ou de matériels promotionnels, ou tout environnement graphique de Swarovski, sans y être expressément autorisé par écrit par Swarovski.

N'utilisez pas du matériel protégé par le droit d'auteur élaboré par Swarovski, à moins d'y avoir été expressément autorisé par écrit par un représentant Swarovski. Cela comprend le matériel publicitaire Swarovski au point de vente (PDV) et l'environnement graphique de Swarovski, notamment des illustrations, des photographies, des éléments graphiques, des polices de caractères et d'autres éléments de communication graphique présentés sur les sites Internet officiels Swarovski ou sur d'autres matériels promotionnels et de marketing Swarovski.

L'utilisation de matériels Swarovski protégés par le droit d'auteur non seulement violerait les droits de propriété intellectuelle de Swarovski, mais pourrait de plus prêter à confusion pour les clients en suggérant une association avec Swarovski, vous tenant alors éventuellement pour responsable de violation du droit des marques, de publicité mensongère et de concurrence déloyale.

10. Veillez à ce que vos propres revendeurs et partenaires commerciaux respectent la présente Charte lors de la commercialisation et la promotion des Cristaux de Marque Swarovski®, et de vos propres produits contenant des composants Swarovski.

Si vous vendez des Cristaux de Marque Swarovski®, ou vos propres produits contenant des composants Swarovski, par le biais de revendeurs, sur des plateformes en ligne, ou autrement par des intermédiaires, il est alors de votre responsabilité de veiller à ce que ces produits soient commercialisés équitablement et honnêtement, et d'une façon qui ne soit pas potentiellement trompeuse. À défaut, vous (ainsi que vos revendeurs et partenaires commerciaux) pourriez éventuellement être tenu pour responsable de violation du droit des marques, de publicité mensongère et de concurrence déloyale.

En conséquence, nous vous prions de transmettre une copie de la présente Charte à vos revendeurs et partenaires commerciaux, et de prendre les mesures nécessaires pour qu'elle soit respectée.

Charte Complémentaire à l'attention des Clients de Composants

Que vous les achetiez directement ou non auprès de Swarovski, si vous intégrez d'authentiques Cristaux de Marque Swarovski® dans vos produits finis ou semi-finis (par exemple, des bijoux, des accessoires, des vêtements, etc.), vous êtes un **client de composants** et êtes tenu de respecter la présente Charte Complémentaire à l'attention des Clients de Composants. De plus, si vous revendez des produits qui ne sont pas fabriqués par Swarovski, mais qui intègrent des Cristaux de Marque Swarovski® authentiques, vous êtes également un **client de composants** et êtes tenu de respecter la présente Charte Complémentaire à l'attention des Clients de Composants.

11. Utilisez la marque Swarovski® uniquement comme une marque-ingrédient, et jamais comme la marque des produits finis.

Le principe essentiel et fondamental lorsque vous mentionnez la marque Swarovski est le suivant: le fait que les Cristaux de Marque Swarovski® soient utilisés uniquement comme composants de vos produits finis (ou des produits finis que vous revendez) doit être parfaitement clair.

Vous devez indiquer clairement qui est le fabricant et/ou le marchand des produits finis, et il ne doit y avoir aucun risque de confusion ou de malentendu pouvant laisser penser que ces produits seraient fabriqués, commercialisés, parrainés ou recommandés par Swarovski.

À cet égard, il est important de rappeler que Swarovski commercialise des bijoux finis et semi-finis et d'autres produits sous la marque Swarovski. En conséquence, il existe un réel risque que des clients croient que vos produits (ou les produits que vous revendez) sont fabriqués, commercialisés, parrainés ou recommandés par Swarovski, sauf si vous indiquez clairement dans vos publicités et autres communications marketing que vous êtes (ou que votre fournisseur est) le fabricant et/ou le marchand de vos produits et que les Cristaux de Marque Swarovski® n'en sont qu'un composant.

Toute utilisation de la marque Swarovski d'une façon susceptible de suggérer que votre produit (ou le produit que vous revendez) est fabriqué, commercialisé, parrainé ou recommandé par Swarovski pourrait tromper les consommateurs et vous pourriez éventuellement être tenu pour responsable de violation du droit des marques, de publicité mensongère et de concurrence déloyale.

12. Veillez à ce que votre propre nom ou marque (ou le nom du fabricant) soit le nom ou la marque le/la plus en vue dans la promotion du produit.

En accord avec l'exigence de clarté sur le fait que vous êtes (ou que votre fournisseur est) le fabricant et/ou le marchand des produits finis, vous êtes tenu de veiller à ce que vos propres nom ou marque (ou celui ou celle de votre fournisseur) soient le nom ou la marque le/la plus en vue dans la promotion de ces produits.

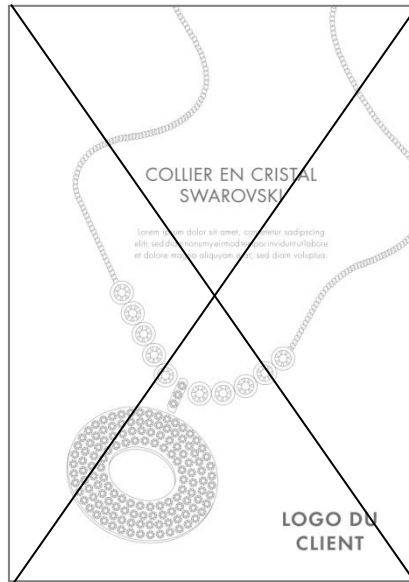
Dans l'ensemble de la publicité et de la promotion des produits intégrant des Cristaux de Marque Swarovski®, la marque Swarovski® ne doit jamais être la seule marque à y figurer. Votre propre marque, nom ou logo (ou celui ou celle de votre fournisseur) doivent être utilisés pour les produits, et comme la marque ou le nom le/la plus en vue, de sorte qu'il ressorte clairement que vous ou votre fournisseur (et non pas Swarovski) êtes/est à l'origine du produit.

Par exemple, vous ne devez jamais désigner le produit comme un « bijou Swarovski » ou des « lunettes de soleil Swarovski ». De même, vous ne devez jamais présenter les produits sous le titre, l'enseigne ou le nom de catégorie « Swarovski ». Votre produit (ou celui de votre fournisseur) doit être présenté comme étant le vôtre (ou celui de votre fournisseur) et Swarovski ne doit être mentionné qu'en relation avec les composants Swarovski. Par exemple :

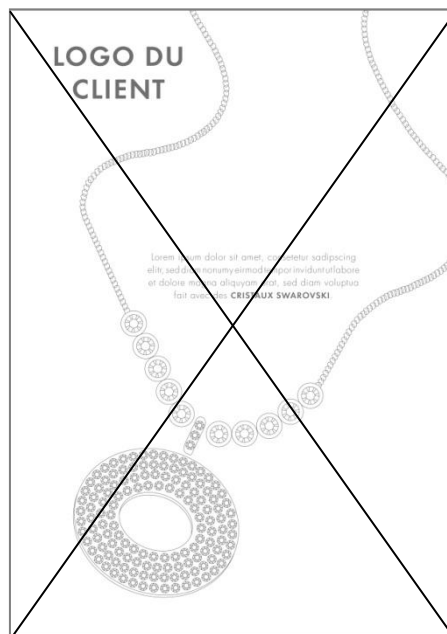
BIJOU DE DIANA décoré avec des cristaux de Swarovski®

Pour s'assurer de la prééminence de votre propre marque (ou de celle de votre fournisseur) dans l'ensemble de vos matériels promotionnels et de marketing, une référence à la marque Swarovski ne peut être faite que sous forme de référence textuelle dans le corps d'une annonce, comme cela est précisé dans la Charte de Base. Il est interdit d'utiliser la marque Swarovski dans des titres ou d'autres espaces mis en évidence visuellement.

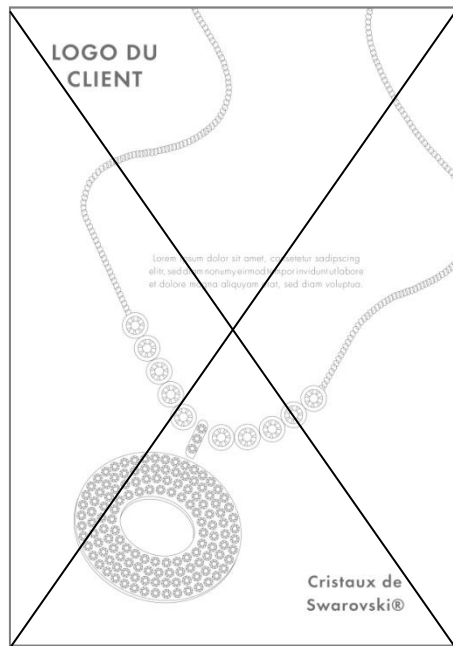
INTERDIT



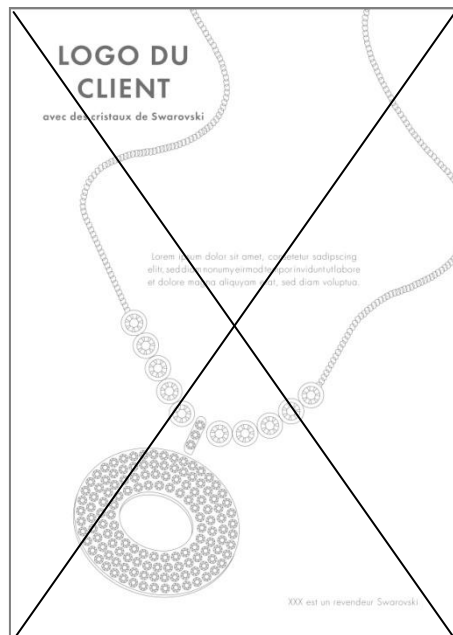
INTERDIT



INTERDIT



INTERDIT



13. Respectez toujours la Charte de Base.

Le respect constant de la Charte de Base susmentionnée permettra d'éviter tout risque de confusion quant à la provenance ou au parrainage de votre produit. Pour récapituler la Charte de Base :

- Utilisez la marque Swarovski® uniquement pour des Cristaux de Marque Swarovski®.
- Veillez à ce que vos cristaux soient entièrement des produits de Marque Swarovski®.

- N'utilisez aucun logo Swarovski à moins d'avoir signé un contrat écrit d'utilisation de logo, ou sauf disposition explicite de la présente charte.
- Utilisez correctement la marque Swarovski uniquement en tant que référence textuelle dans le corps d'une annonce.
- Utilisez correctement la marque Swarovski en tant qu'adjectif.
- Identifiez la marque Swarovski à l'aide des légendes et symboles de marque appropriés.
- Utilisez la raison sociale Swarovski comme un nom, sans symboles de marque.
- Préservez l'intégrité de la marque et du nom Swarovski.
 - Ne modifiez pas ou n'abrégez pas la marque ou le nom Swarovski.
 - N'incorporez pas la marque ou le nom Swarovski, ou l'un de leurs éléments identifiables, dans vos propres ou dans d'autres marques, logos ou raisons sociales.
 - N'utilisez pas la marque et le nom Swarovski, ou l'un de leurs éléments identifiables, dans des noms de domaine Internet, des noms de compte en ligne, des noms d'utilisateurs de médias sociaux, des adresses de courrier électronique ou autres identifiants en ligne.
 - N'utilisez pas la marque Swarovski comme une désignation générique de produit ou comme un nom de catégorie pour des produits autres que des produits de Marque Swarovski®.
- N'utilisez pas de matériels Swarovski protégés par le droit d'auteur, de matériels publicitaires au point de vente ou de matériels promotionnels, ou tout environnement graphique de Swarovski, sans y être expressément autorisé par écrit par Swarovski.
- Veillez à ce que vos propres revendeurs et partenaires commerciaux respectent la présente Charte lors de la commercialisation et de la promotion des Cristaux de Marque Swarovski®, et de vos propres produits contenant des composants Swarovski.

Charte Complémentaire à l'attention des Clients Revendeurs

Que vous les achetiez directement ou non auprès de Swarovski, si vous revendez d'authentiques Cristaux de Marque Swarovski® à d'autres revendeurs ou à des clients qui se servent de produits de Marque Swarovski® comme composants de leurs produits finis ou semi-finis, vous êtes un **client revendeur** et êtes tenu de respecter la présente Charte Complémentaire à l'attention des Clients Revendeurs.

- 14. Utilisez la marque Swarovski® uniquement pour indiquer que vous revendez des Cristaux de Marque Swarovski®, et jamais comme une marque-ingrédient ou comme une marque pour des produits finis.**

Le principe essentiel et fondamental lorsque vous mentionnez la marque Swarovski dans un contexte de revente est le suivant : le fait que vous soyez un revendeur de Cristaux de Marque Swarovski® *doit être parfaitement clair* – il ne doit exister aucun risque de confusion ou de malentendu pouvant laisser penser que vous êtes un affilié à ou un détaillant de Swarovski, ou que vos services de revente sont fournis, parrainés ou recommandés par Swarovski.

De plus, il doit être clair que vous n'offrez pas des produits finis de Marque Swarovski®, et que vous n'offrez pas des produits finis intégrant des Cristaux de Marque Swarovski® en tant que composant.

- 15. Veillez à ce que votre propre nom ou marque soit le nom ou la marque le/la plus en vue dans la promotion de vos services de revente. Mentionnez la marque Swarovski® uniquement comme la marque des produits que vous revendez.**

En accord avec l'exigence de clarté sur le fait que vous êtes un revendeur de Cristaux de Marque Swarovski®, vous êtes tenu de veiller à ce que votre propre nom ou marque soit le nom ou la marque le/la plus en vue dans la promotion de vos services et de votre entreprise.

Dans l'ensemble de la publicité et de la promotion de vos services et de votre entreprise, la marque Swarovski ne doit jamais être la seule marque à y figurer. Votre propre marque, nom ou logo doit être utilisé(e) pour vos services de revente et autres, et doit être la marque ou le nom la/le plus en vue.

16. Utilisez la marque Swarovski principalement dans des références textuelles, et utilisez le Logotype Swarovski de façon limitée, uniquement pour indiquer que vous revendez des Cristaux de Marque Swarovski® non altérés et authentiques.

Pour s'assurer de la prééminence de votre propre marque dans l'ensemble de vos matériels promotionnels et de marketing, conformément à la présente Charte, une référence à la marque Swarovski doit être principalement faite sous forme de référence textuelle dans le corps d'une annonce, comme cela est précisé dans la Charte de Base. Il faut limiter l'utilisation de la marque Swarovski dans les titres ou les autres espaces mis en évidence visuellement, de manière à éviter de donner l'impression que vous êtes un détaillant de Swarovski ou que votre entreprise de revente est affiliée à ou parrainée par Swarovski.

Le Logotype Swarovski (illustré ci-dessous) peut être utilisé par des revendeurs de Cristaux de Marque Swarovski® non altérés et authentiques dans certains contextes limités, seulement aux conditions suivantes :

- L'utilisation ne peut être faite uniquement pour indiquer la revente de Cristaux de Marque Swarovski® non altérés et authentiques. Les revendeurs ne peuvent utiliser le Logotype Swarovski si les Cristaux de Marque Swarovski® sont altérés ou modifiés de quelque façon que ce soit, ou sont utilisés comme composants des propres produits finis de l'acheteur.
- Le Logotype Swarovski doit être utilisé d'une façon considérablement moins prééminente au niveau de la taille et de l'emplacement que la propre marque ou identité visuelle du revendeur.
- L'utilisation doit être faite d'une manière qui ne prête pas à confusion ou qui ne soit pas trompeuse pour les consommateurs ou autres clients.

Si vous souhaitez utiliser le Logotype Swarovski conformément à la présente Charte, nous vous prions de contacter sp.branding@swarovski.com pour obtenir la charte graphique et les fichiers numériques, de manière à ce que le logo soit correctement représenté conformément à la Charte Graphique de Swarovski.

17. Il est interdit d'utiliser le Logo de Marque-Ingrédient 'Crystals from Swarovski®'.

Comme indiqué ci-dessus, le Logo de Marque-Ingrédient 'Crystals from Swarovski®' ne peut être utilisé exclusivement par des fabricants de produits qui utilisent les Cristaux de Marque Swarovski® comme composants et qui ont conclu un contrat écrit d'utilisation de logo avec Swarovski. Le Logo de Marque-Ingrédient ne doit pas être utilisé par des revendeurs de cristaux en vrac de Marque Swarovski®, car cela pourrait prêter à confusion pour les clients et les consommateurs.

18. Respectez toujours la Charte de Base.

Le respect constant de la Charte de Base susmentionnée permettra d'éviter tout risque de confusion quant à la provenance ou au parrainage des produits Swarovski que vous revendez. Pour récapituler la Charte de Base :

- Utilisez la marque Swarovski® exclusivement pour des Cristaux de Marque Swarovski® à 100 % ou un mélange composé intégralement de Cristaux de Marque Swarovski® et de

Pierres Précieuses de Marque Swarovski® et/ou de Pierres Synthétiques de Marque Swarovski.

- Veillez à ce que vos cristaux, pierres précieuses et pierres synthétiques soient entièrement des produits de Marque Swarovski®.
- N'utilisez aucun logo Swarovski à moins d'avoir conclu un contrat écrit d'utilisation de logo, ou sauf disposition contraire de la présente charte.
- Utilisez correctement la marque Swarovski uniquement en tant que référence textuelle dans le corps d'une annonce.
- Utilisez correctement la marque Swarovski en tant qu'adjectif.
- Identifiez la marque Swarovski à l'aide des légendes et symboles de marque appropriés.
- Utilisez la raison sociale Swarovski comme un nom, sans symboles de marque.
- Préservez l'intégrité de la marque et du nom Swarovski.
 - Ne modifiez pas ou n'abrégez pas la marque ou le nom Swarovski.
 - N'incorporez pas la marque ou le nom Swarovski, ou l'un de leurs éléments identifiables, dans vos propres ou dans d'autres marques, logos ou raisons sociales.
 - N'utilisez pas la marque et le nom Swarovski, ou l'un de leurs éléments identifiables, dans des noms de domaine Internet, des noms de compte en ligne, des noms d'utilisateurs de médias sociaux, des adresses de courrier électronique ou autres identifiants en ligne.
 - N'utilisez pas la marque Swarovski comme une désignation générique de produit ou comme un nom de catégorie pour des produits autres que des produits de Marque Swarovski®.
- N'utilisez pas de matériels Swarovski protégés par le droit d'auteur, de matériels publicitaires au point de vente ou de matériels promotionnels, ou tout environnement graphique de Swarovski, à moins d'y être expressément autorisé par écrit par Swarovski.
- Veillez à ce que vos propres revendeurs et partenaires commerciaux respectent la présente Charte lors de la commercialisation et la promotion des Cristaux de Marque Swarovski® et de vos propres produits contenant des composants Swarovski.